

Le Patriote

Volume 10 — Numéro 2 — Février 2020

Venez jouer dehors !

**L'hiver ne durera pas
toute l'année...**

La municipalité met à votre disposition des
infrastructures hivernales récréatives.

Hâtez-vous d'en profiter !

Hockey sur
glace

Patinage

Glissades

Dans cette édition :

- NOUVELLES EN BREF !
- ENCADREMENT DES CHIENS :
LA NOUVELLE LOI ENTRE EN VIGUEUR
- SOCCER 2020 : PÉRIODE D'INSCRIPTIONS
- ACCOMPAGNEMENT CAMP DE JOUR
- CONFÉRENCE SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
- ATELIERS PRÉPARATOIRES À LA
MATERNELLE

TOURNOI DE HOCKEY durant le Carnaval

ORGANISÉ PAR LES ÉLÈVES de
5e année DE L'ÉCOLE SAINT-CHARLES
dans le cadre du projet **Ose entreprendre !**

au **PARC DES SIX-COMTÉS**

*Le tournoi s'adresse aux citoyens et
citoyennes âgés entre 7 et 97 ans.*

*Pour informations et inscriptions
info.tournoi.stcharles@gmail.com*

*Les profits du tournoi
seront versés à la Fondation Mira.*



**Saint-Charles
sur-Richelieu**
Une histoire de famille!

405, chemin des Patriotes
Saint-Charles-sur-Richelieu, Qc, J0H 2G0
www.saint-charles-sur-richelieu.ca
Tel. 450.584.3484



NOUVELLES EN BREF !

Lors de la séance du conseil, la municipalité a adopté deux résolutions en lien avec le nouveau Règlement d'application de la Loi sur l'encadrement des chiens qui entrera en vigueur au Québec le 3 mars prochain. La première résolution désigne la Régie des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu comme étant l'organisme responsable de l'application de ce règlement. La seconde, quant à elle, vise à permettre à la régie, à l'inspecteur municipal et à la Sûreté du Québec d'inspecter ou d'enquêter pour notamment mettre en application la section V du règlement, section qui concerne l'inspection et la saisie. Cette résolution autorise également ces trois entités à délivrer des constats d'infraction. Une section de ce journal est consacrée à cette nouvelle réglementation à laquelle tous les propriétaires de chiens devront dorénavant se conformer. Madame Suzie Prince, directrice du RISAVR sera d'ailleurs présente à la séance du conseil du 4 mars prochain afin d'expliquer aux citoyens la mise en œuvre de cette nouvelle loi.

De plus, lors de la séance de février, votre maire a fait le point sur la teneur des redevances reçues par la municipalité en lien avec la gestion des matières résiduelles. Ce qu'il faut comprendre, c'est que le montant des redevances est inversement proportionnel au poids des déchets destinés à l'enfouissement. Les charlerivains devront multiplier les efforts afin de réduire le plus possible la production de déchets non recyclables / non biométhanisables puisque la municipalité détient présentement le plus haut taux de kilos de déchets enfouis par habitant de la MRC ! Sans jeux de mots, on peut dire qu'en ne faisant pas d'effort pour réduire votre production de déchets destinés à l'enfouissement, c'est votre argent que vous jetez directement aux poubelles !

En terminant, nous souhaitons que Dame Nature soit au rendez-vous pour notre Carnaval annuel, les chouettes seront présentes, les hockeyeurs aussi, serez-vous des nôtres ? On vous y attend !

En regard à la LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS

VOICI LES NORMES DE BASES APPLICABLES À TOUS LES CHIENS :

Dans un endroit public, un chien doit:

- ✦ *Être en tout temps sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser;*
- ✦ *Être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1.85 mètres (sauf exceptions);*
- ✦ *Si chien de 20 kg et plus : doit porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais.*
- ✦ *Interdiction pour un chien de se trouver sur une propriété appartenant à une personne autre que son propriétaire ou gardien sans autorisation.*
- ✦ **Le résident de Saint-Charles propriétaire d'un chien doit l'enregistrer auprès de la régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu <http://animaux-savr.com/> et doit renouveler sa licence annuellement. Les gardiens de chiens doivent s'assurer que les licences de leurs pensionnaires sont à jour.**
- ✦ **Le propriétaire à l'obligation d'aviser la Régie de tout changement concernant son chien.**

Pour en savoir plus : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-38.002>



Inscriptions pour la saison de soccer 2020

Inscrivez-vous dès maintenant :



<https://www.saint-charles-sur-richelieu.ca/fr/activites/31/soccer-2020>

Coût : 65 \$ par enfant, incluant l'uniforme.

**INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 25 FÉVRIER ET COURREZ LA CHANCE
DE GAGNER UNE PAIRE DE BILLETS
POUR LE MATCH DE L'IMPACT DU 29 FÉVRIER !**

Catégories	Âges		Soirs de parties
U5-U6	5 / 6	Mixte	Lundi et/ou Mercredi
U8	7 / 8	Mixte	Mardi et/ou Jeudi
U10	9 / 10	Mixte	Mercredi et/ou Lundi
U12	11 / 12	Mixte	Jeudi et/ou Mardi
U14	13 / 14	Mixte	Lundi et/ou Mercredi

SAINT-CHARLES ACCUEILLERA LE TOURNOI EN AOÛT 2020 !

DÉPANNAGE

ALIMENTAIRE

ET RESTO-POP

À BELOEIL

Le centre d'entraide familiale **Le Grain d'Sel** offre un dépannage alimentaire aux personnes qui en ont besoin à tous les **Jeudis entre 13h00 et 16h00**.

Il faut toutefois prendre rendez-vous avant de passer.

Pour information et prise de rendez-vous (évaluation obligatoire la première fois) :

450-467-5733

info@graindesel.ca

COURS DE DANSE

Style Lyrique/
contemporain POUR LES
ENFANTS DE 8 ANS et +

Quand : les mardis du 4 février 2020 au 2 juin 2020, de 16h15 à 17h15 et de 17h15 à 18h15. Relâche lors des congés scolaires

Lieu : École Saint-Denis, 90, rue du Collège, Saint-Denis-sur-Richelieu,

Coût : 85,00\$ par session

Prof. : Yanick Gélinas

Inscriptions

garde.stdenis@csp.qc.ca



Jeux gonflables, patinage, animation musicale dès 11 h

Début du tournoi de Hockey de l'école Saint-Charles : 12 h

Kiosque Chouette à voir ! à l'intérieur à partir de 12 h 30

Tours de calèche et tire sur la neige dès 13 h

**Coup d'envoi du 325e et dévoilement
de la Politique familiale municipale/ MADA à 14 h**



Chute de neige
Déglacez et déneigez
les sorties

En cas d'incendie, il est essentiel de pouvoir **évacuer rapidement votre domicile**. En hiver, l'accumulation de neige ou de glace dans vos sorties extérieures peut nuire à l'évacuation.

- Après chaque chute de neige, déneiger vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres.
- Assurez-vous que les fenêtres sont déneigées et dégelées. Une fenêtre coincée par la glace peut empêcher l'évacuation.
- Prévoyez un point de rassemblement accessible en hiver et visible pour les pompiers dès leur arrivée.

ACCOMPAGNEMENT CAMP DE JOUR

Vous aimeriez que votre enfant bénéficie d'un **accompagnement** afin de **participer au camp de jour** de l'été 2020 ?

Rendez-vous au :

<https://www.saint-charles-sur-richelieu.ca/upload/annexe2-formulairederenseignementsactif-2020.pdf>

Vous y trouverez le formulaire à remplir que vous devrez transmettre dans **LES MEILLEURS DÉLAIS** à :

info@saint-charles-sur-richelieu.ca

CALENDRIER DU MOIS

9 février : Fête de l'amour, église St-Denis, 10 h
10 et 24 février : Collecte des matières résiduelles
11 et 25 février : Collecte des matières organiques
12 et 26 février : Collecte des matières recyclables
12 février : Conférence SHRL, 19 h
Salle Institut canadien
12 février : Réunion A.I.B.R., 18 h
15 FÉVRIER : CARNAVAL D'HIVER 11H À 17 H
16 février : Danse du Club social La Joie de Vivre,
13 h 30, Salle Institut canadien
17 février : 1er versement taxes municipales
20 février : Réunion MRC, 20 h
4 mars : Conseil municipal, 19 h 30



QUI SONT LES AUTOCHTONES ?



Conférence de Magalie Lapointe, journaliste
organisée par la Société d'histoire des Riches-Lieux.

Des autochtones des Premières nations habitaient Saint-Charles bien avant que son territoire ne soit offert au Sieur Zacharie-François Hertel de la Fresnière en 1695.

*Afin d'en apprendre plus sur ces nations, venez rencontrer Magalie Lapointe le 12 février prochain à 19 h à la Salle de l'Institut canadien
Entrée : gratuit pour les membres, 5,00 \$ pour les non-membres*

Ateliers préparatoires à la maternelle 5 ans

Quoi ? Une série de 8 ateliers qui aideront les enfants à vivre une première transition scolaire harmonieuse.

Pour qui ? Pour les enfants qui feront leur entrée à la maternelle 5 ans en septembre*

Pourquoi ? Pour stimuler le développement des compétences globales, sociales et affectives chez l'enfant.

Quand : Les jeudis à compter du 16 avril 2020, de 15 h 45 à 17 h

Où : À l'école Saint-Charles, 420 Chemin des Patriotes

Coût : 100 \$ pour la série de 8 ateliers, payable au premier atelier

Inscriptions en ligne : www.saint-charles-sur-richelieu.ca/fr/activites/30/ateliers-de-preparation-a-la-maternelle

* Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte qui assiste aussi aux ateliers.



Saint-Charles
sur-Richelieu
Une histoire de famille!

